

Séance du 2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Pour les votes des comptes de gestion et comptes administratifs, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Gérard FORGUES est nommé Président le temps des votes

Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 8 | 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Etaient présents :

M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procuration(s) :

Mme Evelyne MAIMIR à M. Bernard DOREY

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène, M. FANTON Patrick

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17 mars 2023 |

Etai(en)t excusé(s) :

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 29 mars 2023 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme DUBOSQ Dominique

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DU BUDGET CCAS**

Monsieur Le Vice Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Vice Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 du budget ccas, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Vice Président, Gérard FORGUES

La secrétaire
Mme DUBOSQ Dominique
[Signature]



L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Pour les votes des comptes de gestion et comptes administratifs, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Gérard FORGUES est nommé Président le temps des votes

Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 8 | 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Etaient présents :

M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procuration(s) :

Mme Evelyne MAIMIR à M. Bernard DOREY

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène, M. FANTON Patrick

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17 mars 2023 |

Etai(en)t excusé(s) :

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 29 mars 2023 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme DUBOSQ Dominique

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**DU BUDGET CCAS RESIDENCE LEZAY**

Monsieur Le Vice Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Vice Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 du budget ccas, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Vice Président, Gérard FORGUES

La secrétaire
Mme DUBOSQ Dominique
[Signature]



Séance du 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.
Pour les votes des comptes de gestion et comptes administratifs, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Gérard FORGUES est nommé Président le temps des votes
Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 8 | 9 |
| | | Pour : 9 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etai(en)t présents :

M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procurat ion(s) :

Mme Evelyne MAIMIR à M. Bernard DOREY

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène, M. FANTON Patrick

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17 mars 2023 |

Etai(en)t excusé(s) :

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 29 mars 2023 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme DUBOSQ Dominique

et publication du

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M.Gérard Forgues, Vice Président,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|--------|
| Dépenses | Prévu : | |
| | Réalisé : | 404,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 404,00 |
| | Réalisé : | 203,40 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | |
| | Réalisé : | 19 604,00 |
| | Reste à réaliser : | 5 692,79 |
| Recettes | Prévu : | 19 604,00 |
| | Réalisé : | 5 489,39 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|---------|
| Investissement : | |
| Fonctionnement : | 203,40 |
| Résultat global : | -203,40 |
| | 0,00 |

La Secrétaire
DUBOSQ Dominique



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Vice Président, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Vice Président, Gérard FORGUES

L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Pour les votes des comptes de gestion et comptes administratifs, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Gérard FORGUES est nommé Président le temps des votes

Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 8 | 9 |
| | | Pour : 9 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etai(en)t présents :

M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procurat ion(s) :

Mme Evelyne MAIMIR à M. Bernard DOREY

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène, M. FANTON Patrick (lors du vote)

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17 mars 2023 |

Etai(en)t excusé(s) :

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 29 mars 2023 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme DUBOSQ Dominique

| |
|-------------------|
| et publication du |
| _____ |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. FORGUES Gérard, Vice-Président,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 133 790,00 |
| | Réalisé : | 111 547,87 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Recettes | Prévu : | 133 790,00 |
| | Réalisé : | 97 822,04 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 453 670,00 |
| | Réalisé : | 441 531,16 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Recettes | Prévu : | 453 670,00 |
| | Réalisé : | 443 913,84 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -13 725,83 |
| Fonctionnement : | 2 382,68 |
| Résultat global : | -11 343,15 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Vice Président, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Vice Président, Gérard FORGUES

La secrétaire
Mme DUBOSQ Dominique

[Signature]



L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 9 | 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Etaient présents :

M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procurat ion(s) :

Mme MAIMIR Evelyne à M. DOREY Bernard

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17 mars 2023 |

Etai(en)t excusé(s) :

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 29 mars 2023 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme DUBOSQ Dominique

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. FANTON Patrick, Président, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :


| | |
|---|--------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 203,40 |
| - un déficit reporté de : | 0,00 |
| Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : | 203,40 |
| - un excédent d'investissement de : | 203,40 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un excédent de financement de : | 203,40 |
| DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit : | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT | 203,40 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 203,40 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 203,40 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président M. FANTON Patrick

La secrétaire,
Mme DUBOSQ Dominique




L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 9 | 10 |
| | | Pour : 10 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etai(en)t présents :

M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procurat ion(s) :

Mme MAIMIR Evelyne à M. DOREY Bernard

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17 mars 2023 |

Etai(en)t excusé(s) :

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 29 mars 2023 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme DUBOSQ Dominique

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

__/__/__

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. FANTON Patrick, Président, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|-----------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 53 931,37 |
| - un excédent reporté de : | 56 314,05 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 2 382,68 |
| - un déficit d'investissement de : | 13 725,83 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un besoin de financement de : | 13 725,83 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

| | |
|---|-----------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT | 2 382,68 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 2 382,68 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 13 725,83 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président M. FANTON Patrick

La secrétaire
Mme DUBOSQ Dominique



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 29/03/2023

ID : 032-263201071-20230323-DCM20230414CL4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|-----------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 9 | Pour : Contre : Abstentions |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Jeudi 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Éric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procuration : Mme MAIMIR Evelyne à M. DOREY Bernard.

Absentes : Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène.

Mme DUBOSQ Dominique est élue secrétaire de séance.

2023.01.04 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Le Président rappelle que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Administration un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte du débat d'orientations budgétaires
- Prend acte du rapport d'orientations budgétaires

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 29/03/2023

PUBLIE le 29/03/2023



M. Patrick FANTON

Président du C.C.A.S

Mme Dominique DUBOSQ

La secrétaire

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 29/03/2023

ID : 032-263201071-20230323-DCM20230414CL6-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|-----------------------------------|
| En séance | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 9 | Pour : Contre : Abstentions |

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Jeudi 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Éric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procuration : Mme MAIMIR Evelyne à M. DOREY Bernard.

Absentes : Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène.

Mme DUBOSQ Dominique est élue secrétaire de séance.

2023.01.05 – RESIDENCE DE LEZIAN - RESULTATS DE L'ENQUETE DE SATISFACTION 2022

Monsieur le Président fait état à l'Assemblée des résultats de l'enquête de satisfaction 2022 soumise aux résidents.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président, à l'unanimité des membres présents prend acte des résultats de l'enquête de satisfaction.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 29/03/2023

PUBLIE le 29/03/2023



M. Patrick FANTON

Le Président du C.C.A.S

Mme Dominique DUBOSQ

La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 29/03/2023

ID : 032-263201071-20230323-DCM20230414CL5-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 9 | Pour : Contre : Abstentions : |

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE du Jeudi 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Éric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procuration : Mme MAIMIR Evelyne à M. DOREY Bernard.

Absentes : Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, Mme CRIPIA Marlène.

Mme DUBOSQ Dominique est élue secrétaire de séance.

2023.01.06 – OBJET : BILAN D'ACTIVITE – RESIDENCE DE LEZIAN

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du bilan d'activité de la Résidence de Lézien.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président, à l'unanimité des membres présents, prend acte du bilan d'activité de la Résidence de Lézien.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 29/03/2023

PUBLIE le 29/03/2023



M. Patrick FANTON

Le Président du C.C.A.S

Mme Dominique DUBOSQ

La secrétaire